



VILLE DE SAINT-LAMBERT

RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 2025-244

Avis de motion	8 décembre 2025
Adoption	11 décembre 2025
Entrée en vigueur	16 décembre 2025
Mise en application	1 ^{er} janvier 2026

VILLE DE SAINT-LAMBERT RÈGLEMENT N° 2025-244

À sa séance extraordinaire du 11 décembre 2025, le conseil de la Ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. À moins d'une indication contraire expresse ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots qui suivent ont, dans le présent règlement, le sens, la signification ou l'application qui leur est ci-après attribué; si un mot, un terme ou une expression n'est pas spécifiquement défini, il s'emploie selon le sens communément attribué à ce mot, terme ou expression :

« adulte » : signifie une personne âgée d'au moins 18 ans;

« aîné » : signifie une personne âgée d'au moins 60 ans;

« année » : signifie l'année du calendrier;

« enfant » : pour les activités de la Division de la bibliothèque, signifie une personne âgée de 12 ans et moins; pour les activités de la Direction de la culture et des loisirs, signifie une personne âgée de 17 ans et moins;

« étudiant » : signifie une personne inscrite à temps plein à une maison d'enseignement reconnue de niveau secondaire, collégial ou universitaire et âgée de 16 à 25 ans;

« famille » : signifie un groupe de personnes habitant sous le même toit formé de deux adultes maximum et d'un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans ou d'un ou plusieurs enfants aux études de 25 et moins;

« résident » : signifie :

- a) toute personne physique résidant sur le territoire de la Ville et toute personne physique ou morale, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville;
- b) pour les activités de la bibliothèque, tout représentant dûment autorisé d'un établissement scolaire, d'un centre de la petite enfance ou de tout organisme reconnu par la Ville et ayant ses activités sur le territoire de la Ville et tout employé de la Ville;

« organisme » : signifie un organisme reconnu, accrédité local A ou B suivant la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*.

« CSSMV » : signifie tout établissement faisant partie du Centre de services scolaire Marie-Victorin suivant le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives » intervenu entre le Centre de services scolaire et la Ville.

2. Les tarifs, droits et prix mentionnés à l'annexe A en regard de chaque bien, service ou activité offerts par la Ville sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces biens ou services ou bénéficier de ces activités. À moins d'une indication à l'effet contraire, ils incluent les taxes applicables. Les activités s'adressant aux enfants de 14 ans et moins sont non taxables.

Pour les activités, biens et services de la section II de cette annexe intitulée « Culture et loisirs », à défaut d'un prix indiqué pour les non-résidents, ceux-ci peuvent en bénéficier en payant les tarifs prévus à cette annexe, majorés de 50 %, à l'exception des camps de jour et des camps spécialisés pour lesquels la majoration est de 25 %.

3. Pour pouvoir s'inscrire à une activité mentionnée à la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », une personne doit préalablement se procurer une « carte citoyen ». Elle doit fournir une preuve de résidence

pour l'obtenir. Cette carte est valide pour une période de deux ans. Elle est gratuite, et ce, tant pour les résidents que pour les non-résidents. Son coût de réimpression est toutefois de 10,00 \$ par personne.

Pour pouvoir bénéficier des services prévus à cette section, une personne doit, à moins d'indication contraire, avoir payé le coût total de l'activité.

L'inscription en ligne est priorisée. La priorité est donnée à l'inscription en ligne des résidents. Une période d'inscription au comptoir est prévue à la suite de la procédure d'inscription en ligne. Les non-résidents bénéficient par la suite d'une période d'inscription en ligne et au comptoir.

L'inscription en ligne requiert le paiement par carte de crédit. Les frais d'inscription au comptoir peuvent être payés comptant, par chèque, par carte de débit ou par carte de crédit.

4. Sur demande écrite, appuyée des documents requis, la Ville rembourse les tarifs prévus à la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », uniquement dans les cas suivants :

- 1° pour des raisons médicales;
- 2° en cas de conflit d'horaire de travail auquel cas une note de l'employeur doit être jointe à la demande;
- 3° en cas de décès;
- 4° pour le bénévole qui supervise une activité de loisirs à la demande de la direction Culture et loisirs;
- 5° pour les réservations de locaux ou de plateaux annulées dans les délais prescrits, tel que stipulé dans le contrat.

Pour les paragraphes 1°, 2° et 3°, des frais d'administration de 20,00 \$ sont toutefois conservés par la Ville pour chaque activité. De même, une somme fixée *au prorata* des cours ou activités suivis est conservée. Pour le paragraphe 5°, des frais d'administration de 20,00 \$ seront conservés par la Ville, si la réservation doit être entièrement remboursée, sauf dans le cas où c'est la Ville qui annule la réservation.

Toute demande de remboursement doit être présentée à la Ville avant la fin de la session en cours.

Malgré ce qui précède, aucun remboursement n'est effectué dans le cas où la somme devant être remboursée est inférieure à 40,00 \$.

- 5.** Un tarif correspondant au coût réel d'une activité, d'un bien ou d'un service qui n'est pas prévu à l'annexe A est imposé et prélevé de toute personne qui désire utiliser ce bien ou ce service ou bénéficier de cette activité. Des frais d'administration de l'ordre de 15 % sont ajoutés à un tel tarif.
- 6.** Tous autres frais applicables en vertu d'une loi ou d'un règlement provincial seront également exigibles.
- 7.** Le présent règlement remplace le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville pour l'exercice financier 2025 (2024-237)*.
- 8.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est mis en application à partir du 1^{er} janvier 2026.

Annexe A

Tarifs, droits et prix pour les biens, services ou activités offerts par la Ville

I – ADMINISTRATION	TARIF
1.1 DIVERS	
Divers documents et services fournis par PG Solutions	Frais en vigueur du prestataire de service
Certificat de vie	5,00 \$
Certification d'un document de la Ville	5,00 \$
Assermentation ou affirmation solennelle	5,00 \$
Chèque non encaissable	40,00 \$
Chèque postdaté, retiré ou corrigé	10,00 \$
Frais d'émission de chèque pour remboursement d'un paiement en trop	40,00 \$
Frais d'ajustement à un compte à recevoir (CAR) (redirection d'un paiement électronique) au deuxième avis et au(x) suivant(s), aucuns frais n'étant chargé pour le premier avis	25,00 \$
Frais de copie de compte de taxes	5,00 \$
Frais émission d'un reçu – duplicata	5,00 \$
Avis certifié ou recommandé pour la perception de taxes foncières	30,00 \$
Copie sur DVD, clé USB ou tout autre support	20,00 \$
Permis/License annuel pour un chat	10,00 \$
Permis/License annuel pour un chien	40,00 \$
Remplacement d'un permis/licence perdue pour chien ou chat	10,00 \$
Carte d'accès au parc à chiens (limite d'une carte par adresse pour un maximum de deux chiens)	
- résidents	gratuit
- non-résidents - tarif annuel	125,00 \$
- remplacement d'une carte perdue	30,00 \$
1.2 ARTICLES PROMOTIONNELS	
Drapeau Saint-Lambert	65,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.
Note 2 : Le même tarif est facturé aux non-résidents.
Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

II – CULTURE ET LOISIRS	BASE DE TARIFICATION	TARIF
2.1 SECTEUR AQUATIQUE		
COURS DE NATATION		
Cours enfants 30 minutes	5 h	100,00 \$
Cours enfants 45 minutes	7,5 h	105,00 \$
Cours enfants 60 minutes	10 h	110,00 \$
Aqua-adultes	10 h	110,00 \$
Aqua-adultes	14 h	154,00 \$
Natation pour adolescents	10 h	110,00 \$
Natation pour adolescents	14 h	154,00 \$
Cours de natation pour nouveaux arrivants - débutant	Variable	gratuit
Médaille de bronze (manuel et masque de poche inclus)	21h	309,00 \$
Médaille de bronze (avec convention financière du gouvernement)	21 h	gratuit
Croix de bronze	24 h	224,00 \$
Croix de bronze (avec convention financière du gouvernement)		gratuit
Étoile de bronze	10 h	140,00 \$
Moniteur de natation	32 h	302,00 \$
Moniteur de natation (avec convention financière du gouvernement)	32 h	gratuit
Moniteur en sauvetage (avec convention financière du gouvernement)	38,5 h	gratuit
Moniteur de natation et de sauvetage (avec convention financière du gouvernement)	40 h	gratuit
Premiers soins généraux (guide PSG inclus)	16 h	163,00 \$
Premiers soins généraux (guide PSG inclus) (avec convention financière du gouv.)	16 h	gratuit
Sauveteur national (guide et sifflet inclus)	44 h	335,00 \$
Sauveteur national (manuel inclus) (avec convention financière du gouvernement)	44 h	gratuit
Requalification	4 h	130,00 \$²
MISE EN FORME AQUATIQUE		
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (8 semaines)	8 h	80,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (8 semaines)	16 h	137,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (8 semaines)	24 h	184,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (8 semaines)	32 h	219,00 \$
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	10 h	100,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	20 h	171,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	30 h	230,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	40 h	274,00 \$
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	14 h	140,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	28 h	239,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	42 h	322,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	56 h	384,00 \$
Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (8 cours)	session	60,00 \$
Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (10 cours)	session	75,00 \$
Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (14 cours)	session	105,00 \$
AUTRES		
Cours privé piscine intérieure ou extérieure	heure	60,00 \$
Cours semi-privé piscine intérieure ou extérieure	heure	90,00 \$
Masque de poche	Unité	22,00 \$
Sifflet	Unité	11,00 \$
PISCINE EXTÉRIEURE / ABONNEMENT - RÉSIDENTS		
Enfants (moins de 18 ans)	±85 jours	gratuit
Adultes	±85 jours	gratuit
Aînés - (60 ans et +)	±85 jours	gratuit
Familles	±85 jours	gratuit
PISCINE INTÉRIEURE / ABONNEMENT - RÉSIDENTS		
Enfants – annuel (moins de 18 ans)	±285 jours	86,00 \$
Adultes – annuel	±285 jours	134,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +)	±285 jours	95,00 \$

Note 1 :

Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 :

Le même tarif est facturé aux non-résidents.

Note * :

Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Familles – annuel	±285 jours	161,00 \$
PISCINES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES / ABONNEMENT – NON-RÉSIDENTS		
Enfants – annuel (moins de 18 ans) – 52 semaines	année	165,00 \$
Adultes – annuel - 52 semaines	année	257,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +) - 52 semaines	année	183,00 \$
Familles – annuel - 52 semaines	année	309,00 \$

PISCINE / TARIFICATION JOURNALIÈRE		
Enfant résident (2 à 18 ans), piscine intérieure	unité	3,00 \$
Bébé (moins de 2 ans)	unité	gratuit
Adulte résident, piscine intérieure	unité	5,00 \$
Adulte non-résident, piscines intérieure et extérieures	unité	8,00 \$
Enfant non-résident, piscines intérieure et extérieures	unité	5,00 \$
Accompagnateur de personnes handicapées (avec vignette)	unité	gratuit
Accompagnateur adulte d'un enfant résident, piscines extérieures (1 accompagnateur par enfant)	unité	gratuit
Carte valide pour 10 présences adultes	unité	40,00 \$
Carte valide pour 10 présences enfant	unité	22,00 \$
Piscine - résidents - location de toute la piscine avec 2 sauveteurs	heure	156,00 \$
Piscine - résidents - location de toute la piscine sans sauveteur	heure	84,00 \$
Location piscine– organisme	heure	6,00 \$
Location piscine– organisme régional (sans sauveteur)	heure	45,00 \$
2.2 CENTRE DE LOISIRS		
LOCATION DE LOCAUX – CENTRE DES LOISIRS		
*Gymnase - résident	heure	60,00 \$¹
*Gymnase - un terrain de badminton (ou pickleball)	heure	27,00 \$¹
Gymnase - organisme	heure	11,00 \$
*Salle de conférence – résident (212 et MF-2)	heure	34,00 \$¹
Salle de conférence – organisme (212 et MF-2)	heure	6,00 \$
*Locaux multisports – résident (MS-01)	heure	50,00 \$¹
*Locaux multisports – résident (MS-02)	heure	38,00 \$¹
Locaux multisports – organisme (MS-1)	heure	9,00 \$
Locaux multisports – organisme (MS-2)	heure	7,00 \$
*Locaux multicommunautaires - résident (MC-1, MC-2, MC-3 et MC-4)	heure	29,00 \$¹
Locaux multicommunautaires - organisme (MC-1, MC-2, MC-3 et MC-4)	heure	5,00 \$
Location de salles au centre des loisirs (voir bail de location)	heure	31,00 \$¹
*Cubicule de musique - résident	heure	15,00 \$¹
Cubicule de musique - organisme	heure	2,00 \$
Cubicule de musique – abonnement forfaitaire	5 heures	63,00 \$¹
Cubicule de musique - abonnement forfaitaire	10 heures	115,00 \$¹
Cubicule de musique – abonnement forfaitaire	20 heures	180,00 \$¹
*Salle multifonctionnelle – résident (MF-1)	heure	50,00 \$¹
Salle multifonctionnelle – organisme (MF-1)	heure	8,00 \$
Salle dans le Club de Boulingrin – résident (hors-saison d'activités)	heure	40,00 \$¹
Salle dans le Club de Boulingrin – organisme (hors-saison d'activités)	heure	10,00 \$¹
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local A)	année	512,00 \$¹
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local B)	année	1004,00 \$¹
Bureaux organisme et entreposage AHMSL	année	760,00 \$¹
Bureaux organisme et entreposage CPA	année	1 060,00 \$¹
Bureaux n° 216 (local A)	année	1024,00 \$¹
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (organismes - local A)	année/pied	2,25 \$¹
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (organismes - local B)	année/pied	3,25 \$¹
Téléphonie Teams – organismes (coût pour un appareil physique et une ligne d'associée – n'autorisant pas d'appel hors-canada)	année	300,00 \$
Cantine	Articles	0 \$ à 20,00 \$
Gymnase - montage et démontage du tapis (17 h)	Activité	610,00 \$¹
MS1 - montage et démontage du tapis (8 h)	Activité	280,00 \$¹
Écran projecteur	Activité	33,00 \$¹

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.
Note 2 : Le même tarif est facturé aux non-résidents.
Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

2.3 ARÉNA		
*Patinoire intérieure – Association du hockey mineur de Saint-Lambert – location à partir de 22 h (clientèle 18 ans et +)	heure	89,00 \$¹
Patinoire intérieure – Association du hockey mineur de Saint-Lambert – printemps / été (prolongation hors saison)	heure	86,00 \$
Patinoire intérieure – Club de patinage artistique de Saint-Lambert – printemps / été (prolongation hors saison)	heure	86,00 \$
Patinoire intérieure – résident - avant 18 h	heure	113,00 \$¹
Patinoire intérieure – non-résident - avant 18 h	heure	163,00 \$¹
Patinoire intérieure – non-résident - réservation de 150 h et plus - avant 18 h	heure	147,00 \$¹
Patinoire intérieure – résident – après 18 h	heure	224,00 \$¹
Patinoire intérieure – non-résident - après 18 h	heure	246,00 \$¹
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - avant 18 h	heure	57,00 \$¹
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - avant 18 h	heure	84,00 \$¹
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - après 18 h	heure	116,00 \$¹
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - après 18 h	heure	128,00 \$¹
Casiers d'entreposage ligues adultes	année	360,00 \$¹
2.3.1 PLAGES HORAIRES DE LOCATION DE GLACE		
Location d'un tiers de glace – résident (offert sous certaines conditions)	50 minutes	37,00 \$
Location d'une demi-glace – résident (offert sous certaines conditions)	50 minutes	42,00 \$
2.4 PLATEAUX EXTÉRIEURS		
Terrain de soccer naturel – résident - avant 18 h du lundi au vendredi	heure	32,00 \$¹
Terrain de soccer naturel – résident - après 18 h du lundi au vendredi et en tout temps le samedi et dimanche	heure	39,00 \$¹
Terrain de soccer naturel – organisme	heure	16,00 \$
Terrain de soccer synthétique – résident – avant 18 h du lundi au vendredi	heure	105,00 \$¹
Terrain de soccer synthétique – résident - après 18 h du lundi au vendredi et en tout temps le samedi et dimanche	heure	135,00 \$¹
Terrain de soccer synthétique – organisme	heure	23,00 \$
Terrain de soccer naturel – non-résident - avant 18 h du lundi au vendredi	heure	48,00 \$¹
Terrain de soccer naturel – non-résident - après 18 h du lundi au vendredi et en tout temps le samedi et dimanche	heure	59,00 \$¹
Terrain de soccer synthétique – non-résident – avant 18 h du lundi au vendredi	heure	158,00 \$¹
Terrain de soccer synthétique – non-résident - après 18 h du lundi au vendredi et en tout temps le samedi et dimanche	heure	203,00 \$¹
Terrain de balle – résident – avant 18 h	heure	40,00 \$¹
Terrain de balle – résident – après 18 h	heure	46,00 \$¹
Terrain de balle– organisme	heure	14,00 \$
Terrain de volley-ball de plage- résident	heure	32,00 \$¹
Patinoire permanente au parc Prévile – résident	heure	37,00 \$¹
Patinoire permanente au parc Prévile – organisme	s. o.	gratuit
Patinoire extérieure – résident	heure	37,00 \$¹
Patinoire extérieure – organisme	s. o.	gratuit
Piste d'athlétisme – résident – avant 18 h	heure	32,00 \$¹
Piste d'athlétisme – résident – après 18 h	heure	40,00 \$¹
Terrain de pétanque	s. o.	gratuit
Location d'un plateau extérieur pour fins de tournage	jour	709,00 \$¹
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	lot	87,00 \$
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	demi-lot ou surélevé	45,00 \$
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	Lot pour fauteuil roulant	45,00 \$
2.5 CAMPS DE JOUR		
À la semaine / Magie estivale 5-10 ans	semaine	122,00 \$
- 2 ^e enfant	semaine	112,00 \$
- 3 ^e enfant	semaine	102,00 \$
Magie estivale 5-10 ans	4 jours	98,00 \$
- 2 ^e enfant	4 jours	88,00 \$
- 3 ^e enfant	4 jours	78,00 \$
Magie estivale et natation	10 jours	344,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.
Note 2 : Le même tarif est facturé aux non-résidents.
Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Service de garde	1 jour	11,00 \$
Service de garde	semaine	45,00 \$
Carte service de garde	unité	52,00 \$
Frais de retard – service de garde après 18h	minute	1,00 \$
Sortie dans la semaine du camp	unité	46,00 \$
Journée avec sortie	unité	70,00 \$
T-shirt – enfant	unité	21,00 \$
T-shirt - adulte	unité	23,00 \$
DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur – 14-15 ans)	session	112,00 \$ pour la partie 1
	session	Gratuit pour la partie 2 et le stage
CAMPS SPÉCIALISÉS (9 H À 16 H)		
Agriculture urbaine (missions potagères)	semaine	305,00 \$
Athlétisme	semaine	184,00 \$
Arts plastiques	semaine	195,00 \$
Basketball	semaine	184,00 \$
Ça danse	semaine	195,00 \$
Ça danse	4 jours	166,00 \$
Studio dance C	semaine	253,00 \$
Chut on tourne	semaine	315,00 \$
Création artisanale	semaine	195,00 \$
Dek hockey	semaine	184,00 \$
Échecs	semaine	255,00 \$
Educazoo	semaine	340,00 \$
Educazoo	4 jours	275,00 \$
Effets spéciaux	semaine	199,00 \$
Gardiens avertis	4 jours	160,00 \$
Fou de nature	semaine	235,00 \$
Golf	4 jours	385,00 \$
Golf	semaine	485,00 \$
Jeune sauveteur	semaine	230,00 \$
Katag	semaine	212,00 \$
Laser tag	semaine	370,00 \$
Litter Aventure	semaine	205,00 \$
Mini-Légo	semaine	205,00 \$
Mont Saint-Grégoire ou exploration en montagne	semaine	310,00 \$
Multisports	semaine	184,00 \$
Musique	9 jours	563,00 \$
Musique	10 jours	625,00 \$
Nage synchronisée	semaine	227,00 \$
Neurones atomiques	semaine	245,00 \$
Nos voix, nos visages	semaine	500,00 \$
Patinage	semaine	253,00 \$
Petit cuistot	semaine	232,00 \$
Petit confisier	semaine	232,00 \$
Pickleball	semaine	345,00 \$
Robotique	semaine	258,00 \$
Planche à roulettes (Skate-board)	semaine	245,00 \$
Sorties	semaine	275,00 \$
Techno-truc	semaine	248,00 \$
Tennis	semaine	235,00 \$
Théâtre	2 semaines	500,00 \$
Vélo	semaine	195,00 \$
Water-polo	semaine	180,00 \$
SEMAINE DE RELÂCHE		
Avalanche de plaisirs 6-12 ans	semaine	275,00 \$
Journée piscine et patinage	journée	36,00 \$
Journée avec sortie	journée	70,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.
Note 2 : Le même tarif est facturé aux non-résidents.
Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Service de garde	semaine	45,00 \$
FÊTE D'ENFANTS		
Fête d'enfants 2 heures (1 animateur)	2 h	200,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (1 animateur)	3 h	257,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (2 animateurs)	3 h	320,00 \$
2.6 SECTEUR SPORTIF		
Abdos / fesses / cuisses (10 semaines)	10 h	93,00 \$
Abdos / fesses / cuisses (14 semaines)	14 h	126,00 \$
Abdos / stretching (10 semaines)	10 h	106,00 \$
Abdos / stretching (14 semaines)	14 h	148,00 \$
Badminton libre adulte ou familial (10 semaines)	20 h	71,00 \$
Badminton libre adulte ou familial (14 semaines)	28 h	99,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	20 h	38,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	40 h	77,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	28 h	54,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	56 h	108,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (10 semaines)	10 h	90,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (14 semaines)	14 h	126,00 \$
Basket-ball libre adulte (10 semaines)	20 h	96,00 \$
Basket-ball libre adulte (14 semaines)	28 h	115,00 \$
Bootcamp ados (10 semaines)	10 h	77,00 \$
Bootcamp ados (14 semaines)	14 h	102,00 \$
Bootcamp (10 semaines)	10 h	79,00 \$
Bootcamp (14 semaines)	14 h	109,00 \$
Bouger sans douleur	10 h	137,00 \$
Bouger sans douleur	14 h	159,00 \$
Cardio intervalles (10 semaines)	10 h	79,00 \$
Cardio intervalles (14 semaines)	14 h	109,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (10 semaines)	10 h	79,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (14 semaines)	14 h	109,00 \$
Entraînement et tonification (10 semaines)	10 h	92,00 \$
Entraînement et tonification (14 semaines)	14 h	126,00 \$
Entraînement haut du corps (10 semaines)	10 h	99,00 \$
Entraînement haut du corps (14 semaines)	14 h	140,00 \$
Entraînement pour parents et bébés (10 semaines)	10 h	99,00 \$
Entraînement pour parents et bébés (14 semaines)	14 h	140,00 \$
Essentrics (10 semaines)	10 h	153,00 \$
Essentrics (14 semaines)	14 h	214,00 \$
Essentrics en douceur (10 semaines)	10 h	153,00 \$
Essentrics en douceur (14 semaines)	14 h	214,00 \$
Initiation au Fatbike pour ados	2 h	38,00 \$
Journée de golf du citoyen (1 personne)	1 départ	85,00 \$
Journée de golf du citoyen (4 personnes)	1 départ	340,00 \$
Kick-boxing cardio (10 semaines)	10 h	92,00 \$
Kick-boxing cardio (14 semaines)	14 h	128,00 \$
Méli-Mélo (10 semaines)	10 h	79,00 \$
Méli-Mélo (14 semaines)	14 h	109,00 \$
Mise en forme et volleyball (10 semaines)	12,5 h	80,00 \$
Mise en forme et volleyball (14 semaines)	17,5 h	110,00 \$
Multisports (10 semaines)	12,5 h	83,00 \$
Multisports (14 semaines)	17,5 h	117,00 \$
Pickleball débutant (10 semaines) entraîneur certifié aux 3 premiers cours	15 h	60,00 \$
Pickleball intermédiaire ou avancé (10 semaines)	20 h	38,00 \$
Pickleball débutant (14 semaines) entraîneur certifié aux 3 premiers cours	21 h	84,00 \$
Pickleball intermédiaire ou avancé (14 semaines)	28 h	54,00 \$
Piloxing (10 semaines)	10 h	97,00 \$
Piloxing (14 semaines)	14 h	140,00 \$
PiYo (10 semaines)	10 h	79,00 \$
PiYo (14 semaines)	14 h	109,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.
Note 2 : Le même tarif est facturé aux non-résidents.
Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Plein air fit (7 semaines)	7 h	71,00 \$
Plein air fit (10 semaines)	10 h	101,00 \$
Pound Rockout Workout (10 semaines)	10 h	79,00 \$
Pound Rockout Workout (14 semaines)	14 h	109,00 \$
Retraités en forme (10 semaines)	10 h	92,00 \$
Retraités en forme (14 semaines)	14 h	126,00 \$
Ski de fond ateliers 6 à 13 ans	2 h	gratuit
Ski de fond ateliers 14 ans et plus	2 h	54,00 \$
Sportball 16-24 mois (10 semaines)	5 h	131,00 \$
Sportball 16-24 mois (14 semaines)	7 h	176,00 \$
Sportball 2-3½ ans (10 semaines)	7,5 h	194,00 \$
Sportball 2-3½ ans (14 semaines)	10,5 h	273,00 \$
Sportball 3½-5 ans (10 semaines)	10 h	201,00 \$
Sportball 3½-5 ans (14 semaines)	14 h	279,00 \$
Step, cardio et musculation (10 semaines)	10 h	68,00 \$
Step, cardio et musculation (14 semaines)	14 h	96,00 \$
Stretching	10 h	116,00 \$
Stretching	14 h	162,00 \$
Workout ados (10 semaines)	10 h	77,00 \$
Workout ados (14 semaines)	14 h	102,00 \$
X-Fit (10 semaines)	10 h	92,00 \$
X-Fit (14 semaines)	14 h	126,00 \$
Zumba (10 semaines)	10 h	116,00 \$
Zumba (14 semaines)	14 h	162,00 \$
Zumba gold (10 semaines)	10 h	116,00 \$
Zumba gold (14 semaines)	14 h	162,00 \$
TENNIS		
Abonnement estival – 15 avril au 15 novembre (selon météo)	saison	142,00 \$
Abonnement à partir du 1 ^{er} août	demi-saison	85,00 \$
Carte perdue	unité	30,00 \$
Ligue junior intercity 40-0 (8 semaines)	/personne	330,00 \$
Cours de groupe Petit Tennis (3-5 ans)	/personne	61,00 \$
Cours de groupe Juniors (6 à 14 ans)	/personne	61,00 \$
Cours de groupe Adultes (6 heures de cours)	/personne	89,00 \$
Ligue adulte	/personne	139,00 \$

2.7 SECTEUR JEUNESSE		
Gardien averti	1 journée	81,00 \$
Karibou - (10 semaines)	7,5 h	75,00 \$
Karibou - (12 semaines)	9 h	90,00 \$
Prêt à rester seul (formation)	1 journée	76,00 \$
2.8 DÉTENTE		
Art du Chi (10 semaines)	15 h	142,00 \$
Art du Chi (14 semaines)	21 h	198,00 \$
Éducation somatique (10 semaines)	12,5 h	151,00 \$
Éducation somatique (14 semaines)	17,5 h	182,00 \$
Pilates pré/post natal (10 semaines- 45 min)	7,5 h	132,00 \$
Pilates pré/post natal (14 semaines - 45 min)	10,5 h	184,00 \$
Pilates spécial ostéoporose (10 semaines – 50 min.)	8,3 h	146,00 \$
Pilates spécial ostéoporose (14 semaines – 50 min.)	11,5 h	204,00 \$
Pilates, yoga et méditation (10 semaines)	10 h	92,00 \$
Pilates, yoga et méditation (14 semaines)	14 h	134,00 \$
Pilates cardio HIIT	10 h	81,00 \$
Pilates cardio HIIT	14 h	112,00 \$
Pilates renforcement débutant	10 h	81,00 \$
Pilates renforcement débutant	14 h	112,00 \$
Qi-Gong (10 semaines)	15 h	134,00 \$
Qi-Gong (14 semaines)	21 h	192,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.
Note 2 : Le même tarif est facturé aux non-résidents.
Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d’entente d’utilisation des immeubles et de l’équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Tai Chi (10 semaines)	15 h	142,00 \$
Tai Chi (14 semaines)	21 h	198,00 \$
ViniYoga intermédiaire (10 semaines)	15 h	136,00 \$
ViniYoga intermédiaire (14 semaines)	21 h	191,00 \$
Yoga débutant (10 semaines)	20 h	173,00 \$
Yoga débutant (14 semaines)	28 h	224,00 \$
Yoga parent-bébé (10 semaines)	10 h	154,00 \$
Yoga parent-bébé (14 semaines)	14 h	215,00 \$
Yoga prénatal (10 semaines)	10 h	154,00 \$
Yoga prénatal (14 semaines)	14 h	215,00 \$
Yoga Sunrise Flow (10 semaines)	10 h	161,00 \$
Yoga Sunrise Flow (14 semaines)	14 h	225,00 \$
Yoga flow matinal (10 semaines)	12,5 h	161,00 \$
Yoga flow matinal (14 semaines)	17,5 h	225,00 \$
Yoga Vivyasa Extase (10 semaines)	10 h	154,00 \$
Yoga Vivyasa Extase (14 semaines)	14 h	215,00 \$
Yoga stretch abdo (10 semaines)	10 h	150,00 \$
Yoga stretch abdo (14 semaines)	14 h	183,00 \$
Yoga Yin Nidra Restaurateur (10 semaines)	10 h	154,00 \$
Yoga Yin Nidra Restaurateur (14 semaines)	14 h	215,00 \$

DIVERS		
Multicarte	5 cours au choix	85,00 \$
Clé Médéco perdue ou clé additionnelle – organisme et/ou résident		30,00 \$
Carte d'accès perdue ou carte additionnelle – organisme et/ou résident		30,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 : Le même tarif est facturé aux non-résidents.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

III – BIBLIOTHÈQUE		TARIF	
3.1 DIVERS			
CARTE DE MEMBRE		RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Enfant		gratuit	35,00 \$
Adulte		gratuit	75,00 \$
Famille		gratuit	110,00 \$
Étudiant		gratuit	55,00 \$
Aîné		gratuit	55,00 \$
Impression d'une carte		gratuit	
Réimpression d'une carte		10,00 \$	
Location de livres – Best-seller		4,00 \$ par unité pour 3 semaines	
Photocopie et impression - Noir et blanc		0,15 \$ par page	
Photocopie et impression – Couleur		0,50 \$ par page	
3.2 DOCUMENTS PERDUS OU BRISÉ (PÉNALITÉ)			
Livres jeunesse (Albums, cartonnés, romans, BD, documentaires) OU Audiovisuels (DVD, CD, Livres sonores)	Plus de 10 ans d'âge OU 50 prêts et plus 25 à 49 prêts 1 à 24 prêts	0 \$ 50 % du coût d'achat 100 % du coût d'achat *À ces frais peuvent s'ajouter les frais de reliure (si nécessaire) et 7,00\$ de frais administratifs.	
Livres adultes (Romans, BD, biographies, documentaires)	Plus de 10 ans d'âge OU 30 prêts et plus 15 à 29 prêts 1 à 14 prêts	0 \$ 50 % du coût d'achat 100 % du coût d'achat *À ces frais peuvent s'ajouter les frais de reliure (si nécessaire) et 7,00\$ de frais administratifs.	
Périodique	Plus de 2 ans d'âge OU 30 prêts et plus 15 à 29 prêts 1 à 14 prêts	0 \$ 50 % du coût d'achat 100 % du coût d'achat *À ces frais peuvent s'ajouter les frais de reliure (si nécessaire) et 7,00\$ de frais administratifs.	
Jeux vidéos		coût d'achat + 3,00 \$ de frais administratifs	
Jeu	Si le jeu n'est plus jouable	coût d'achat du jeu + 7,00 \$ de frais administratifs	
	Pièce centrale perdue ou brisée	7,00 \$	
	Pièce secondaire perdue ou brisée	2,00 \$	
Tout autre document, objet ou article	100 % du coût d'achat *À ces frais peuvent s'ajouter 7,00\$ de frais administratifs.		
Frais de reliure			10,00 \$
3.3 FRAIS DE RETARD			
LA BIBLIOTHÈQUE N'APPLIQUE PLUS DE FRAIS DE RETARD.			
3.4 LOCATION DE LOCAUX - 490, AVENUE MERCILLE (SALLE ZIA – BIBLIOTHÈQUE)			
490, avenue Mercille – Organismes reconnus		Heure	6,00 \$
490, avenue Mercille – Résidents		Heure	34,00 \$ ¹
490, avenue Mercille – Non-résidents		Heure	50,00 \$ ¹

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.
Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.
Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

IV – ARTS ET CULTURE		TARIF
4.1 LOCATION DE LOCAUX - 81, RUE HOOPER		
*81, rue Hooper – résidents jeudi au dimanche	heure	65,00 \$ ²
*81, rue Hooper – résidents Lundi mardi et mercredi	heure	52,00 \$ ²
81, rue Hooper Non-résidents - en tout temps	heure	96,00 \$ ²
81, rue Hooper – organismes reconnus jeudi au dimanche	heure	19,00 \$ ²
81, rue Hooper – organismes reconnus Lundi mardi et mercredi	heure	14,00 \$ ²
81, rue Hooper – Université du troisième âge En tout temps (bloc de trois heures)	3 h	70,00 \$ ²
81, rue Hooper – SREM local 306 et 307 Maximum de 15 h par année	heure	gratuit
81, rue Hooper – présence d'un technicien de sonorisation (minimum 3 heures)	activité	correspond au coût du technicien majoré de 15 % ¹
81, rue Hooper – accord du piano (accord de piano à la demande du client)	activité	correspond au coût du technicien majoré de 15 % ¹
Montage (1 employé)	activité	60,00 \$ ¹
Montage (2 ^e employé minimum 3 heures)	activité	correspond au coût d'un employé majoré de 15 % ¹
Montage (3 ^e employé minimum 3 heures)	activité	correspond au coût d'un employé majoré de 15 % ¹
Montage (4 ^e employé minimum 3 heures)	activité	correspond au coût d'un employé majoré de 15 % ¹
Montage/démontage scène	activité	615,00 \$ ¹
Frais d'entretien supplémentaires pour la consommation de nourriture	activité	210,00 \$ ¹
Bar	activité	51,00 \$ ¹
Écran projecteur	activité	33,00 \$ ¹
Lumières de scène	activité	33,00 \$ ¹
Système de son/micro	activité	33,00 \$ ¹
Panneau d'exposition (par unité – minimum de 10 panneaux)	activité	21,50 \$ ¹
Lumière panneau d'exposition (par unité)	activité	6,75 \$ ¹
Piano	activité	33,00 \$ ¹
Table bistro	activité	13,00 \$ ¹
Tabouret	activité	7,00 \$ ¹
Rideau noir	activité	51,00 \$ ¹
4.2 CULTUREL		
Rendez-vous culturels (spectacle adulte)	activité	17,00 \$ à 35,00 \$
Rendez-vous culturels (spectacle enfants)	activité	15,00 \$ à 25,00 \$
Espagnol	20 h	151,00 \$
Danse en ligne	10 h	50,00 \$ à 66,00 \$
Danse country	10 h	116,00 \$
Danse country	14 h	162,00 \$
Crochet	20 h	166,00 \$
Crochet	28 h	233,00 \$
4.3 FÊTES DE SAINT-LAMBERT		
Location tente et équipements (1 table, 2 chaises, 1 prise électrique) - résidents	unité	450,00 \$
Location tente et équipements (1 table, 2 chaises, 1 prise électrique) – non-résident	unité	675,00 \$
Location d'un espace et équipements (1 table, 2 chaises, 1 prise électrique) - résidents	unité	200,00 \$
Location d'un espace et équipements (1 table, 2 chaises, 1 prise électrique) – non-résidents	unité	300,00 \$
Restaurateur – Location tente et équipements (1 table, 2 chaises, 1 prise électrique, 1 lavabo) - résident	unité	550,00 \$ ¹
Restaurateur – Location tente et équipements (1 table, 2 chaises, 1 prise électrique, 1 lavabo) - non-résident	unité	825,00 \$ ¹

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Des frais minimums de 57 \$ sont ajoutés au contrat aux fins de préparation, montage et ménage du local.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Restaurateur – Location d'un espace et équipements (1 table, 2 chaises, 1 prise électrique, 1 lavabo) - résident	unité	300,00 \$ ¹
Restaurateur – Location d'un espace et équipements (1 table, 2 chaises, 1 prise électrique, 1 lavabo) - non-résident	unité	450,00 \$ ¹
Location d'une table supplémentaire	unité	11,00 \$ ¹
Location d'une chaise supplémentaire	unité	3,00 \$ ¹
Organisme – frais d'annulation hors-délai	Les frais engendrés par la Ville seront facturés	

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.
Note 2 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Des frais minimums de 57 \$ sont ajoutés au contrat aux fins de préparation, montage et ménage du local.
Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

V- URBANISME	TARIF ¹
5.1 PERMIS DE CONSTRUCTION	
5.1.1 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D’USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS	
Toute intervention nécessitant un permis de construction pour un bâtiment principal, à l’exception de travaux ayant pour effet de créer un nouveau logement	7 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 300,00 \$
Travaux ayant pour effet de créer un nouveau logement	7 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 1 000,00 \$
5.1.2 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D’USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Travaux ayant pour effet de créer un nouveau logement	9 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Agrandissement, transformation et construction pour un organisme religieux sans but lucratif	250,00 \$
Toute autre intervention nécessitant un permis de construction pour un bâtiment principal	9 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 500,00 \$
5.1.3 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D’USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS	
Installation, construction ou agrandissement d’un bâtiment accessoire ayant une fondation permanente	5 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Installation, construction ou agrandissement, d’un bâtiment accessoire de plus de 12 m²	5 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
5.1.4 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D’USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Installation, construction ou agrandissement d’un bâtiment accessoire ayant une fondation permanente	9 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Installation, construction ou agrandissement, d’un bâtiment accessoire de plus de 12 m²	9 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Installation, construction ou agrandissement d’un bâtiment accessoire pour un organisme religieux sans but lucratif	6 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
5.1.5 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE INTERVENTION ASSUJETTIE AU <i>RÈGLEMENT SUR LES PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE</i> (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Tout autre intervention non visée par le <i>Règlement sur les permis et certificats</i> , mais assujéti au <i>Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale</i>	250,00 \$
5.2 CERTIFICATS D’AUTORISATION	
5.2.1 CERTIFICATS D’AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D’USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS	
Réparation et amélioration d’un bâtiment principal résidentiel	7 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Déplacement d’un bâtiment principal sur le même lot	1 000,00 \$
Déplacement d’un bâtiment principal empruntant la voie publique	2 000 \$ et 10 000 \$ de dépôt de garantie ²
Installation d’un panneau solaire	100,00 \$
Installation ou le remplacement d’équipements mécaniques (thermopompe, réservoir de gaz propane extérieur, etc.)	250,00 \$
5.2.2 CERTIFICATS D’AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D’USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL DE PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Réparation et amélioration d’un bâtiment principal autre que résidentiel	9 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Déplacement d’un bâtiment principal sur le même lot	2 000,00 \$
Déplacement d’un bâtiment principal empruntant la voie publique	5 000 \$ et 10 000 \$ de dépôt de garantie ²
Installation d’un panneau solaire	300,00 \$
Installation ou remplacement d’équipements mécaniques (thermopompe, réservoir de gaz propane extérieur, etc.)	600,00 \$
Certificats d’autorisation pour un organisme religieux sans but lucratif	275,00 \$
5.2.3 CERTIFICATS D’AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D’USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS	
Réparation et amélioration d’un bâtiment accessoire	5 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Déplacement d’un bâtiment accessoire sur le même lot	100,00 \$
Déplacement d’un bâtiment accessoire empruntant la voie publique	400 \$ et 5 000 \$ de dépôt de garantie ²

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Des frais minimums de 57 \$ sont ajoutés au contrat aux fins de préparation, montage et ménage du local.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d’entente d’utilisation des immeubles et de l’équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l’article 1.

5.2.4 CERTIFICATS D’AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D’USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Réparation et amélioration d’un bâtiment accessoire	6 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Déplacement d’un bâtiment accessoire sur le même lot	100,00 \$
Déplacement d’un bâtiment accessoire empruntant la voie publique	400 \$ et 5 000 \$ de dépôt de garantie ²
Certificats d’autorisation pour un organisme religieux sans but lucratif	275,00 \$
5.2.5 CERTIFICATS D’AUTORISATION POUR UN TERRAIN D’USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS	
Travaux d’excavation et de remblai ou de déblai	550,00 \$
Aménagement ou modification d’un mur de soutènement	5 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Exécution d’un plan d’ensemble d’aménagement du terrain	5 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Aménagement ou modification d’une aire de stationnement	5 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Construction d’une piscine creusée incluant l’enceinte et les équipements	850,00 \$
Installation d’une piscine hors terre ou un spa de plus de 2 000 litres	200,00 \$
Installation d’une enceinte de piscine et d’équipements pour piscine	200,00 \$
Installation d’un terrain de sports	200,00 \$
Installation d’un poulailler	100,00 \$
Installation ou le remplacement d’un drain français (raccordement à l’égout à la limite de la propriété visée)	450,00 \$
Aménagement d’un site de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles (entre les collectes et le jour de la collecte).	200,00 \$
Travaux, ouvrages et constructions sur une rive, sur un littoral, dans une plaine inondable, ou en milieu humide potentiel	200,00 \$
Abattage d’un arbre	80,00 \$ par arbre visé Gratuit pour les frênes et les nerpruns
5.2.6 CERTIFICATS D’AUTORISATION POUR UN TERRAIN D’USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Travaux d’excavation et de remblai ou de déblai	600,00 \$
Aménagement ou modification d’un mur de soutènement	6 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Exécution d’un plan d’ensemble d’aménagement du terrain	6 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Aménagement ou modification d’une aire de stationnement ou d’une aire de chargement et déchargement	6 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Construction d’une piscine creusée incluant l’enceinte et les équipements	1 500,00 \$
Installation d’une piscine hors terre ou un spa de plus de 2 000 litres	500,00 \$
Installation d’une enceinte de piscine et d’équipements pour piscine	300,00 \$
Installation d’un terrain de sports	300,00 \$
Installation d’un poulailler	200,00 \$
Installation ou le remplacement d’un drain français (raccordement à l’égout à la limite de la propriété visée)	600,00 \$
Aménagement d’un site de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles (entre les collectes et le jour de la collecte).	300,00 \$
Les travaux, ouvrages et constructions sur une rive, sur un littoral, dans une plaine inondable, ou en milieu humide potentiel	300,00 \$
Abattage d’un arbre	100,00 \$ par arbre visé Gratuit pour les frênes et les nerpruns
5.2.7 CERTIFICATS D’AUTORISATION POUR UNE INTERVENTION ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Toute autre intervention non visée par le Règlement sur les permis et certificats, mais assujettie au Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale	250,00 \$
5.2.8 CERTIFICATS D’AUTORISATION D’UN USAGE ET CONSTRUCTION TEMPORAIRE	
Bâtiment temporaire tel que pour la vente immobilière ou autre	1 000,00 \$
Un café-terrasse	150,00 \$ + 10,00 \$ par chaise autorisée
Vente temporaire, par exemple la vente de fleurs et de sapins de Noël	150,00 \$
Vente-débaras individuelle	25,00 \$
Installation d’un bâtiment temporaire nécessaire aux événements culturels, sportifs, communautaires ou éducatifs	gratuit

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Des frais minimums de 57 \$ sont ajoutés au contrat aux fins de préparation, montage et ménage du local.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d’entente d’utilisation des immeubles et de l’équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l’article 1.

5.2.9 CERTIFICATS D’AUTORISATION D’AFFICHAGE		
Certificat d’affichage (construction, installation, remplacement, modification, entretien, réparation)		150,00 \$ par enseigne
Certificat d’affichage (temporaire) pour un organisme sans but lucratif		75,00 \$
5.2.10 CERTIFICATS D’OCCUPATION (PERMIS DE PLACE D’AFFAIRES)		
Certificat d’occupation pour un usage autre que résidentiel		200,00 \$
Certificat d’occupation pour une pratique à domicile		200,00 \$
Modification d’un usage, d’un propriétaire ou changement d’adresse d’une place d’affaires		200,00 \$
5.3 PERMIS DE LOTISSEMENT		
Permis de lotissement d’un terrain d’usage résidentiel		500,00 \$ / opération cadastrale
Permis de lotissement d’un terrain autre que d’usage résidentiel		600,00 \$ / opération cadastrale
5.4 PERMIS DE DÉMOLITION		
Démolition nécessitant l’autorisation du comité de démolition	12 logements et moins	6 000,00 \$
	Résidentiel plus de 12 logements ou zonage Mixte, Commercial, industriel, public	10 000,00 \$
Démolition ne nécessitant pas l’autorisation du comité de démolition	12 logements et moins	3 000,00 \$
	Résidentiel plus de 12 logements ou zonage Mixte, Commercial, industriel, public	5 000,00 \$
Démolition partielle d’un bâtiment principal		1 500,00 \$
Démolition d’un bâtiment accessoire		150,00 \$
Démolition d’une piscine creusée		300,00 \$
Permis de démolition pour l’enlèvement d’un réservoir souterrain		1 000,00 \$ pour chaque réservoir
5.5 ÉTUDE D’UNE DEMANDE D’AUTORISATION DE PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)		
Opération cadastrale		500,00 \$
Construction et agrandissement d’un bâtiment		750,00 \$
Demande d’avis préliminaire au CCU		300,00 \$
Rénovation, transformation ou réparation, déplacement, rehaussement d’un bâtiment		300,00 \$
Installation ou modification d’un panneau solaire ou d’un puits de lumière		175,00 \$
Installation et modification d’un café-terrasse		140,00 \$
Construction, installation, remplacement d’une enseigne		175,00 \$
Aménagement ou modification d’une aire de stationnement, d’une aire de chargement et déchargement		250,00 \$
Travaux de remblai et de déblai		150,00 \$
Installation d’équipement mécanique, antenne parabolique		175,00 \$
Approbation d’un plan d’ensemble d’aménagement de terrain		700,00 \$
Travaux d’aménagement paysager		500,00 \$
Abattage d’un arbre		200,00 \$
5.6 ÉTUDE D’UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE		
Avis préliminaire du service de l’urbanisme		500,00 \$
Pour les constructions résidentielles unifamiliales ou de 3 logements et moins		3 500,00 \$
Pour les constructions résidentielles de 4 logements et plus		4 500,00 \$
Pour les constructions autres que d’usage résidentiel		4 500,00 \$
5.7 ÉTUDE D’UN PLAN D’AMÉNAGEMENT D’ENSEMBLE (PAE) ET DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D’OCCUPATION D’IMMEUBLE (PPCMOI)		
Avis préliminaire du service de l’urbanisme		500,00 \$
Demande de plan d’aménagement d’ensemble		6 000,00 \$
Projet particulier de construction, de modification et d’occupation d’immeuble - Étude de la demande (non remboursable) - Processus suivant l’adoption par le Conseil du premier projet de résolution : - Pour un projet particulier d’occupation - Pour tout autre projet particulier		3 500 \$ 5 500 \$ 7 500 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Des frais minimums de 57 \$ sont ajoutés au contrat aux fins de préparation, montage et ménage du local.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d’entente d’utilisation des immeubles et de l’équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l’article 1.

○ Pour un projet particulier de construction ou de modification d'immeuble visant l'ajout d'étage, les frais sont majorés.	2 250 \$ par étage dérogatoire
5.8 ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT D'URBANISME	
Modification à un règlement d'urbanisme - Étude de la demande (non remboursable) - Suivant l'avis de motion par le Conseil - Suivant l'adoption finale par le Conseil	1 500,00 \$ 3 000,00 \$ 3 000,00 \$
Pour tout autre règlement à modifier résultant de la modification initialement souhaitée	1 000,00 \$ / par règlement
5.9 AUTORISATION DE TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE, TÉLÉVISUEL OU PHOTOGRAPHIE	
Catégorie 1 : 0 à 5 véhicules	700,00 \$ / jour / site
Catégorie 2 : 6 à 11 véhicules	1 400,00 \$ / jour / site
Catégorie 3 : 12 véhicules et plus	2 100,00 \$ / jour / site
Production nécessitant la fermeture d'une rue	500,00 \$ / jour
5.10 CERTIFICATS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Certificat d'occupation du domaine public *l'entreposage de matières en vrac n'est pas autorisé	100,00 \$ par jour
Certificat d'occupation du domaine public nécessitant la fermeture du trottoir/piste cyclable	200,00 \$ par jour
Certificat d'occupation du domaine public nécessitant la fermeture de voie de circulation pour automobile (tarif applicable lorsqu'il reste au moins une voie de circulation praticable)	300,00 \$ par jour par voie de circulation fermée
Certificat d'occupation du domaine public nécessitant la fermeture d'une rue	1000,00 \$ par jour
Certificat d'occupation du domaine public pour un terrain, stationnement ou parc à des fins de construction	2,00 \$ par jour par m² occupé
5.11 AUTORISATIONS DIVERSES	
Permis de vendeur itinérant	OSBL : gratuit
	autres : 100,00 \$
Vignette de stationnement Secteurs résidentiels (R) et commerciaux (C)	300 \$ pour trois ans – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025
	200 \$ pour deux ans – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026
	100 \$ pour un an – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} janvier 2027 et le 31 décembre 2027
Servitude d'empiétement sur le domaine public	1 500,00 \$ + les frais professionnels
Changement, ajout et retrait d'un numéro civique	1 000,00 \$/adresse

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Des frais minimums de 57 \$ sont ajoutés au contrat aux fins de préparation, montage et ménage du local.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

VI – TRAVAUX PUBLICS	TARIF
6.1 MATÉRIAUX ET SERVICES DIVERS	
Asphalte 6 à 8 cm d'épaisseur (par mètre carré)	80,00 \$
Fondation en pierre de 200 mm (par mètre carré)	40,00 \$
Pierre ou poussière de pierre (par mètre carré)	30,00 \$
Tourbe (par mètre carré)	20,00 \$
Ouvrir et fermer l'eau à l'emprise (3 heures maximum)	205,00 \$ ¹
Localisation accès à la borne fontaine	205,00 \$ ¹
Vérification d'un compteur d'eau	310,00 \$
Remplir les piscines	410,00 \$ ¹
Trottoir à scier seulement (par mètre linéaire)	285,00 \$
Trottoir – réfection complète (par mètre linéaire)	600,00 \$
Bordure à scier seulement (par mètre linéaire)	200,00 \$
Bordure de béton – réfection complète (par mètre linéaire)	360,00 \$
Travaux de raccordement au réseau municipal d'aqueduc ou d'égout, pour la portion située sur la propriété publique, incluant la portion des réseaux appartenant à la Ville	En sus du coût des travaux 510,00 \$ + un dépôt garantie de service : 5 000,00 \$ ²
6.2 TARIFS D'OUTILLAGE OU DE MACHINE AVEC OPÉRATEUR OU CHAUFFEUR (\$ / HEURE)	
Camionnette avec contremaître	115,00 \$ ¹⁻²
Camionnette avec journalier	75,00 \$ ¹⁻²
Rétrocaveuse	180,00 \$ ¹⁻²
Camion nacelle	135,00 \$ ¹⁻²
Camion (jusqu'à 24,999 kg) 6 roues	130,00 \$ ¹⁻²
Camion (25,000 kg et plus) 6 roues	130,00 \$ ¹⁻²
Camion 10 roues	140,00 \$ ¹⁻²
Balai mécanique	205,00 \$ ¹⁻²
Camion-citerne	165,00 \$ ¹⁻²
Tracteur-trottoir	110,00 \$ ¹⁻²
Souffleuse à neige	255,00 \$ ¹⁻²
Camion 10 roues avec équipement à neige	155,00 \$ ¹⁻²
Écureur d'égout (2 employés)	280,00 \$ ¹⁻²
Écureur d'égout (1 employé)	215,00 \$ ¹⁻²
Camion avec déchiqueteuse (2 employés)	215,00 \$ ¹⁻²
Camion épandeur	155,00 \$ ¹⁻²
Rouleur compacteur	165,00 \$ ¹⁻²
Chargeur sur roues	180,00 \$ ¹⁻²
6.3 MAIN-D'ŒUVRE (\$ / HEURE)	
Responsable à la foresterie urbaine	95,00 \$ ¹⁻²
Conseillère en environnement	95,00 \$ ¹⁻²
Technicien génie civil	95,00 \$ ¹⁻²
Ingénieur	120,00 \$ ¹⁻²
Patron et directeur de projets	155,00 \$ ¹⁻²
Chauffeur A	65,00 \$ ¹⁻²
Chauffeur B, classe 8	65,00 \$ ¹⁻²
Journalier	60,00 \$ ¹⁻²
Mécanicien	70,00 \$ ¹⁻²
Menuisier	70,00 \$ ¹⁻²
Opérateur A	70,00 \$ ¹⁻²
Opérateur B	65,00 \$ ¹⁻²
Opérateur C	65,00 \$ ¹⁻²
Planificateur	100,00 \$ ¹⁻²
Préposé aqueduc	70,00 \$ ¹⁻²
Superviseur	100,00 \$ ¹⁻²
Électricien	75,00 \$ ¹⁻²

Note 1 : Ce tarif est majoré à taux et demi si le service est rendu entre 15h et 7h du lundi au vendredi ou à toute heure de la journée le samedi pour la période de la mi-octobre à la mi-avril. Ce tarif est majoré à taux et demi s'il est rendu entre 16h et 7h du lundi au jeudi, ainsi que vendredi ou à toute heure de la journée le samedi le restant de l'année. Ce tarif est majoré à taux double les dimanches et les jours fériés.

Note 2 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

VII - ENVIRONNEMENT	TARIF
Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 120 litres	95,00 \$
Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 240 litres	120,00 \$
Vente de bac de cuisine pour matières organiques 7 litres	5,00 \$
Vente de récupérateur d'eau de pluie (conditionnel à l'obtention du budget demandé)	30,00 \$
Vignette interdisant la distribution d'articles publicitaires ou de journaux	2,00 \$
Trousse d'économie d'eau potable – douche téléphonique	15,00 \$
Trousse d'économie d'eau potable – douche à pommeau fixe	10,00 \$
Certificat d'autorisation – Épandage de pesticides par entrepreneur enregistré	200,00 \$
Certificat d'autorisation – Utilisation de pesticides – À usage personnel	150,00 \$
Droit annuel pour un bac à déchets supplémentaire pour l'année 2026 ¹	150,00 \$

Note 1 : Seules les demandes respectant une des conditions suivantes pourront être acceptées : 1. Famille ou maison intergénérationnelle de six (6) personnes occupantes ou plus. 2. Garderie en milieu familial. 3. Maison d'accueil pour personnes âgées et/ou handicapées